

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 10

date de convocation 07/06/2018

date d'affichage 19/06/2018

L'an deux mille dix-huit et le seize juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY et Cindy DAUBIN.

Absents excusés : Mrs & Mmes Françoise GAUTHIER, Benoit THIBAUT, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX.

Absents : Mme Danick FLEURY.

Pouvoir : M. Thibaut a donné pouvoir à M. Lescureux et M. Beltri à M. Daigny.

Secrétaire de séance : Mme Cindy DAUBIN

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 19/04/2018.

M. Damay précise qu'il était présent. Il communique au Maire le nom d'une société qui vend des balayeuses (genre motoculteur) équipées de brosses nylon, pour nettoyer les caniveaux (Lox Agri).

Il précise ensuite que suite à la fermeture des Ets Drevelle de Rivery, la commune a la possibilité de faire entretenir son matériel auprès de Wroman de Mesnil St Georges. Actuellement la Sté Team3S à Estrées Dénécourt est en charge de cet entretien.

Pneus Manitou : Mrs Lescureux et Damay jugent qu'il n'est pas nécessaire de les changer à ce stade d'usure.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES :

- **Tarifs cantine / garderie 2018-2019** : Le Maire rappelle les tarifs appliqués 3,40€ le repas (+0.05€ en 2016) et 0,75€ la ½ de garderie (+ 0.05€ en 2015). La fréquentation moyenne de la cantine est de 24 enfants sur mai/juin.

Le Conseil décide à l'unanimité le maintien des tarifs pour l'année scolaire 2018/2019

Pour les enfants faisant l'objet d'une PAI (projet d'accueil individualisé), seul les frais de garderie seront facturés pour le temps du midi.

- **Tarifs CLSH Familles rurales – augmentation participation commune** : Le Maire communique le courrier de l'association informant la commune de l'augmentation de la participation de la commune de 100% (8€/enfant/jour) suite à la suppression de la subvention de la CCALN (env. 10.000€). Le Conseil s'étonne de cette conséquente augmentation alors que la différence de tarifs entre les communes adhérentes et non adhérentes n'est que de 2,5€/enfant/jour. Pour rappel en 2017, la subvention de Plessier était de 2.712€. Ces activités sont proposées pour les enfants et jeunes de 3 à 15ans. Le Maire rencontrera les responsables de Familles rurales pour des explications. En attendant, les termes de la convention signée en 2017 s'appliquent (participation de 4€).
- **Subvention cantine du Petit Homme** : Association apportant de l'aide aux personnes les plus démunies au sein de la CCALN (banque alimentaire), elle sollicite une subvention de la commune. **Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.**
- **Ordinateur mairie (bulletin)** : Le matériel informatique utilisé pour la rédaction du bulletin municipal est obsolète. Le Maire propose de le remplacer – coût estimé de 500 à 800€. M. Damay demande s'il n'est pas plus judicieux de remplacer celui de la

secrétaire et d'affecter ce dernier pour la rédaction du bulletin entre autres. Des devis pour ces deux solutions seront demandés et présentés lors d'une prochaine réunion.

- **Vente parcelle de bois ZA27** : Maître Pointin d'Hangest en Santerre a saisi la commune dans le cadre de la vente d'une parcelle boisée au Bois de la Haie. La commune est prioritaire pour se porter acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas acheter cette parcelle.

- **Décision modificative** : Elle s'équilibre à 6.719€ en section de fonctionnement suite au reversement par la CCALN de la cotisation SISCO 2013 et le versement de la subvention pour le document unique. Adopté à l'unanimité.
- **Affaire Grenke** : Le Maire communique le jugement de la Cour administrative d'Appel de Nancy confirmant le jugement du tribunal administratif de Nancy du 24/05/17 condamnant la commune à régler à la Sté Grenke le montant des loyer du matériel de téléphonie installé en mairie (6.243,94€) + les intérêts au taux légal à compter du 19/10/2015 et de la capitalisation de ces derniers et condamnant la commune à verser une somme de 1.500€ au titre de l'article 1.761-1 du code de justice administrative (frais exposés).

BATIMENTS COMMUNAUX :

- **Lave-linge école/mairie** : Le matériel qui devait être installé à la mairie (lave-linge remis à l'école par l'Ass. Les Minots) a été vendu par l'école. Le Maire a demandé à l'artisan d'installer le meuble avec vasque ainsi que les alimentations et évacuations (devis validé le 05/10/17). **Le Conseil décide d'acheter une machine à laver et un sèche-linge pour régler l'entretien du linge de l'école, au plus tôt.**
- **Nettoyages des gouttières de l'église** : le Maire est toujours en attente d'un troisième devis. Il sera communiqué aux Conseillers qui mandatent le Maire pour retenir le devis le moins disant.
- **Accessibilité salle-polyvalente et complément de travaux aux écoles** : Le dossier (chauffage salle polyvalente) présenté pour subvention FSIL n'a pas été retenu. L'architecte établit donc le dossier de consultation des entreprises pour l'appel d'offres. Il concernera les travaux suivants : **école** - mise aux normes sanitaires, porte d'entrée côté maternelle, remplacement des 6 fenêtres côté cour, pincettes doigts + **mairie** - mise aux normes sanitaires + **salle polyvalente** - mise aux normes sanitaires + porte d'entrée + accès salle principale + mise aux normes cuisine « entrée/sortie distinctes » l'acoustique ne sera pas traité tant que le chauffage ne sera pas changé. M. Damay conseille au Maire d'aller voir la solution acoustique réalisée à Coullemelle. Le Conseil souhaite que la variante « aluminium » soit demandée pour les menuiseries.
- **Aire de jeux** : Le Maire informe les Conseillers qu'il a demandé un devis de vidéo-surveillance de l'espace jeux car de nombreuses incivilités y sont à déplorer.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Etude comparative zonage assainissement** : la CCALN envisage une étude globale des installations d'assainissement des communes du territoire afin de revoir les préconisations en collectif ou non collectif. Cette étude serait financée à 70% par l'Agence de l'Eau et coûterait env. 750€ à la commune. **Le Conseil jugeant intéressant d'avoir une nouvelle étude, donne son accord par 11 voix pour et 1 abstention.**
La reprise des contrôles va intervenir, sans toutefois la mise en place de moyens coercitifs.
- **Protection des données** : la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données est entrée en application le 25/05/2018. Elle impose aux communes de désigner un délégué pour la protection des données et l'élaboration d'un plan de mise en conformité. La CCALN propose de mutualiser la démarche et après entretien, propose les services de la Sté «Solutions citoyennes», sans frais pour la commune ; une convention est proposée pour définir les modalités d'exécution de cette collaboration. **Adopté à l'unanimité.**

- Offre santé communale AXA : La Sté Axa a démarché le Maire pour proposer une complémentaire santé aux habitants de la commune à tarifs négociés en contrepartie d'une aide à l'information aux habitants et la communication de fichiers de population. **Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition.**
- Un tournoi de longue paume aura lieu sur la place le 24 juin prochain.
- Mme Patte revient sur la demande de M. Harlozynski pour obtenir l'ADSL déporté afin d'améliorer la réception internet dans la partie sud-est du village. La demande doit émaner de la commune. Le Maire en a pris note et contactera la Sté Orange.
- M. Lescureux signale que l'interdiction de stationner rue de Villers n'est pas visible en venant des rues des Vergeaux ou des Fleurs. Il signale qu'une taille des plantations sur le talus à la sortie du village rue de Pierrepont est nécessaire.
De même, le chemin de randonnée menant au bois de la Suisse est à élaguer.
M.Daigny prend note de la demande d'entretien de l'espace autour des installations de pique-nique qui y sont installées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

P° Le Maire,

L'Adjoint

